

MEETINGS LABELLISES NATIONAUX Qualificatifs ou d'Animation

Préambule

Les critères d'attribution et les programmes des meetings labellisés nationaux qualificatifs ou d'animation sont exposés dans l'Annuel Règlement 2009 – 2010. La Commission des Organisations Fédérales (COF) est chargée d'attribuer le label :

1. «National qualificatif» aux organisations respectant les critères énoncés, dans la période de qualification
2. «National d'animation» aux organisations respectant les critères énoncés, en dehors de la période de qualification.

PS : au cas où les candidatures pour les organisations des meetings nationaux qualificatifs seraient en deçà des besoins exprimés, la COF se réserve la possibilité d'accepter les demandes ne remplissant que partiellement les obligations. Ces demandes ne seraient en aucun cas prioritaires.

Meeting national qualificatif

1er janvier au 31 mars 2010

Rappel des principales règles d'attribution du label

Dénomination de la compétition

Le titre doit reprendre le qualificatif *National* et peut comporter un sous titre. Le qualificatif *International* est réservé au Meeting FFN. *Exemples : Meeting National de la Ville de... ; Trophée...*

Equipement

1. Bassin de compétition, 50 m, comprenant au minimum 8 couloirs, homologué avec un chronométrage électronique (au minimum 1 jeu de plaques). Dans le cas d'un bassin homologué avec 1 seul jeu de plaques, l'organisateur doit prévoir un jeu de plots supplémentaires pour les 50 m ou inverser les plaques de côté pour assurer le chronométrage pour toutes les épreuves.
2. Bassin de récupération, sur site, comportant à minima 2 couloirs de 15m et 0,80 m de profondeur.
 3. Chronométrage électronique (un jeu de plaques minimum)
 4. Affichage 8 bandes

Période

- Entre le 1er janvier et le 31 mars sauf les 12, 13 et 14 mars 2010

Catégories d'âge concernées

- Minimes, cadets, juniors et seniors (pas de benjamins)

Grille d'accès

- Seuls les nageurs ayant réalisé préalablement les temps de la grille d'accès peuvent participer (voir grille d'accès Annuel Règlement)

Droit d'entrée

- Il est fixé à 250 €

Durée de la compétition

- 2,5 ou 3 jours (5 ou 6 réunions)

Programme des courses

1. Programme FINA complet 50-100-200-400-800/1500 Nage libre 50-100-200 Dos, Brasse et Papillon 200 et 400 4 nages.
2. Finales jeunes (14-18 ans) et seniors ou finales pour chacune des 3 catégories : minimes, cadets et juniors/seniors sauf pour les 800 NL et 1500 NL pour lesquels il n'y a pas de finale.

Joindre lors du dépôt de candidature le programme détaillé de la compétition

Non respect des engagements

- L'organisateur qui se sera affranchi des règles acceptées lors de la labellisation se verra refuser une candidature ultérieure.

Dépôt des candidatures

- les candidatures doivent être parvenues à l'adresse suivante, pour le **7 juillet, délai de rigueur** :

Madame Magali Tapret
Commission des Organisations Fédérales
148, avenue Gambetta
75020 Paris Cedex

à l'aide du document intitulé : **Demande de labellisation d'un Meeting National Qualificatif**. (document disponible en téléchargement ci-contre)

Meeting national d'animation

Avant le 1er janvier et après le 31 mars 2010

Rappel des principales règles d'attribution du label

Equipement

1. Bassin de compétition, 25 ou 50 m, homologué avec un chronométrage électronique (au minimum 1 jeu de plaques). Dans le cas d'un bassin de 50 m homologué avec 1 seul jeu de plaques, l'organisateur doit prévoir un jeu de plots supplémentaires pour les 50 m ou inverser les plaques de côté pour assurer le chronométrage pour toutes les épreuves.
2. Chronométrage électronique (un jeu de plaques minimum)

Période

- En dehors de la période de qualification, soit avant le 1er janvier soit après le 31 mars.

Catégories d'âge concernées

- Toutes catégories

Grille d'accès

- Seuls les nageurs ayant réalisé préalablement les temps de la grille d'accès peuvent participer (voir grille d'accès Annuel Règlement)

Droit d'entrée

- Il est fixé à 250 €

Dépôt des candidatures

- les candidatures doivent être parvenues à l'adresse suivante, pour **le 7 juillet, délai de rigueur** :

Madame Magali Tapret
Commission des Organisations Fédérales
148, avenue Gambetta
75020 Paris Cedex

à l'aide du document intitulé : **Demande de labellisation d'un Meeting National d'Animation.**
(document disponible en téléchargement ci-contre)